

## ENQUETE DE L'INSEE INFORMATION DES SALARIES

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue régulièrement des enquêtes visant à améliorer la connaissance des salaires. L'enquête menée en 2018 sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires a pour objet la mesure des différentes composantes de la rémunération, du coût salarial et du temps de travail en France, par activité détaillée et par profession. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, permet d'effectuer des comparaisons entre les pays membres de l'Union européenne.

Cet établissement a été sélectionné pour participer à cette enquête. La plupart des informations demandées concernent un échantillon de salariés de l'établissement : il s'agit d'informations relatives aux rémunérations, aux charges patronales et au temps de travail. Les salariés de l'établissement sur lesquels porte l'enquête (entre 1 et 24) ont été sélectionnés au hasard de manière à représenter, avec ceux sélectionnés dans les autres établissements interrogés, l'ensemble des salariés de France métropolitaine et d'outre-mer.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, les réponses de l'employeur resteront anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à des études statistiques. Les questionnaires sont **confidentiels** et destinés exclusivement à l'Insee. Un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant est garanti aux salariés. Ce droit peut être exercé auprès du Centre statistique de l'Insee à Metz.

Pour exercer ce droit ou pour avoir plus d'explications sur l'enquête, écrire à :

INSEE - CENTRE STATISTIQUE DE METZ  
ENQUETE CMOSS  
32 AVENUE MALRAUX  
57046 METZ CEDEX 01  
Courriel : dg57-enquetes-cmoss@insee.fr

L'Insee est également à la disposition du public pour répondre à toute demande d'information statistique, économique ou sociale. Pour cela, consulter le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

*Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**. Visa n°2018A044EC du Ministre de l'Économie et des Finances, valable pour l'année 2018.*

*Conformément à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.*

